



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Présence obligatoire de détecteurs de fuite de gaz dans les locaux d'habitation

Question écrite n° 12718

### Texte de la question

M. Manuel Bompard appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé du logement, sur l'opportunité de rendre obligatoire la présence de détecteurs de fuite de gaz dans les locaux d'habitation. En effet, il y a encore en France des victimes d'explosions d'immeubles causées par des fuites de gaz, comme rue de Tivoli à Marseille le 9 avril 2023, rue de Treviso à Paris en janvier 2019, ou encore rue Victor Hugo à Rosny-sous-Bois en août 2014. L'installation de détecteurs de gaz dans les locaux d'habitation qui l'utilisent encore permettrait de prévenir de tels drames. Il lui demande si le Gouvernement envisage de rendre obligatoire l'installation de tels détecteurs, sur le modèle de ce qui a été fait pour les détecteurs de fumée.

### Données clés

**Auteur :** [M. Manuel Bompard](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (4<sup>e</sup> circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12718

**Rubrique :** Logement

**Ministère interrogé :** Logement

**Ministère attributaire :** [Logement](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [7 novembre 2023](#), page 9860

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)